

# NOTE D'INFORMATION CRCJ 2022

05/09/22

## 1. QUALIFICATION POUR LE CNCJ

La région qualifie 2 clubs par catégorie : le champion et le finaliste du CRCJ.

La partie de barrage des équipes perdant en 1/2 finale, sera jouer pour déterminer la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> place. Le club classé 3<sup>ème</sup> sera remplaçant en cas de forfait et celui classé 4<sup>ème</sup> sera réserviste.

## 2. PHASE DE GROUPE

Dans chaque groupe, chaque club rencontre les 3 autres. A l'issue des rencontres, un classement est effectué et le premier de chaque groupe est qualifié pour la phase finale.

Tirage intégral par catégorie : Il est effectué le matin de la compétition en présence des éducateurs respectifs. Chaque département tire un numéro qui correspond à la case (1,2,3,4)

### **PARTIE 1**

1 contre 2  
3 contre 4

### **PARTIE 2**

1 contre 3  
2 contre 4

### **PARTIE 3**

1 contre 4  
2 contre 3

Un jury est nommé sur chaque site et par catégorie.

Il n'y a pas de récompense pour la phase de groupe.

Les CD organisateurs peuvent prévoir une restauration qu'ils communiquent à chaque CD et clubs qu'ils reçoivent. Le CD organisateur ou le club recevant devra prévoir un goûter pour les après-midis.

### 3. PHASE FINALE

Les 4 clubs issus des phases de groupe participent à la phase finale.

- Matin : ½ finale à 9h
- Après-Midi : finale à 14h

Pour les ½ finales, il sera effectué un tirage au sort intégrale le matin de la compétition en présence des éducateurs respectifs.

### 4. AIDE FINCANCIERE AUX CLUBS

Le comité régional versera à l'issue de la compétition

#### PHASE DE GROUPE CRCJ

- Une indemnité de déplacement : par jour, pour 2 voitures selon le barème « VIAMICHELIN » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club. Si le trajet est supérieur à 1h de route, le club reçoit une indemnité de 150€ pour les frais d'hébergement. Dans ce cas, il est évident qu'une seule indemnité de déplacement est allouée.
- Un forfait de restauration de 90€ par équipe et par journée.

#### FINALE CRCJ

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « VIAMICHELIN » Pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Une indemnité de 150€ pour les frais d'hébergement si le temps de trajet entre le club et le lieu du championnat est supérieur à 1h.
- Un forfait de restauration de 90€ par équipe.
- Compte-tenu de la spécificité des CRCJ et du suivi nécessaire sur le CNCJ, le responsable ETR (ou son remplaçant) est délégué sur a phase finale.
- Ses frais sont à la charge du CRO.



### FINALE NATIONALE CNCJ

- Réservation de l'hébergement pour les clubs par le responsable ETR du CRO.
- Le CRO alloue 250€ par club. Cette somme forfaitaire est utilisée pour régler les arrhes demandées par la structure d'hébergement.

